



**COMMISSION
SOCIALE, SCOLAIRE ET COMMUNICATION**

**Rapport (public)
de la séance du mercredi 15 mai 2024 à 19h00
Salle du Conseil municipal**

Présent(e)s : Mme Andrea EHRETSMANN (Présidente)
M. Alexandre ARGAND
Mme Sophie BRAND
M. Federico GIACOBINO
Mme Alexia MOREL
M. Laurent PECCOUD
M. Albert SIROLI

Exécutif : M. François JACCARD Adjoint

**Administration
communale :** Mme Célia BOLDRINI Secrétaire générale adjointe

Invitée : Mme Carine BARRAUD

Excusé-e-s : --

ORDRE DU JOUR

19h Présentation d'un projet de ludothèque à Corsier par Mme Carine Barraud

- 1. Approbation de l'ordre du jour**
- 2. Discussion suite à la présentation d'un projet de ludothèque**
- 3. Trois-Chêne Emploi – prise de décision**
- 4. Prévention de la santé mentale – cours de sensibilisation par Minds**
- 5. Divers**
- 6. Donations en Suisse et à l'étranger**

Présentation d'un projet de ludothèque à Corsier par Mme Carine Barraud

Après un bref tour de table de présentations, la parole est donnée à Mme C. Barraud.

Il n'existe pas d'endroit où aller jouer, partager et discuter, sur les communes de CoHerAn & Co. Du coup, **Mme C. Barraud**, qui adore les jeux de société, le contact, l'intergénérationnel, etc. a pensé à un projet de ludothèque, ce genre d'endroit permettant aussi de créer une vie de village.

Si une superficie de 250 m² était idéale, tout est toujours négociable. Il faudrait cependant y adjoindre des W.-C. et un petit coin cuisine, et prévoir un accès PMR et poussettes. L'AGS serait un lieu adéquat, car proposant plusieurs espaces (petite enfance, retraités, ados).

Mme C. Barraud penserait, dans un premier temps, à une ouverture tout public les mardis, mercredis et jeudis. Les lundis et vendredis pourraient être destinés aux enfants de l'école, ou au club des aînés, à des plages à définir. La ludothèque pourrait signer un contrat avec la crèche et l'école, pour une mise à disposition des locaux sans animateur. Ce fonctionnement,

qui a par exemple été mis en place à Thônex, permet de faire vivre la ludothèque. Les enseignants peuvent emprunter des jeux et utiliser les locaux. **Mme C. Barraud** a aussi visité les ludothèques de Meinier et de la Gradelle (Chêne-Bougeries). Son projet prévoit 2 ETP.

Sur une demande de précision de **M. F. Jaccard** par rapport au contrat de prestation, **Mme C. Barraud** explique que la ludothèque fonctionnerait sur un modèle associatif (locaux, budget, subvention, etc.). Une partie des revenus proviendrait d'un subventionnement communal, une autre des abonnements annuels (tarif préférentiel pour les Corsiérois), voire des dons. Il est malheureusement de plus en plus difficile de trouver des bénévoles.

Une élue demande quelle formation ont les personnes qui travaillent dans une ludothèque.

Mme C. Barraud répond que la formation de ludothécaire, qui est un plus, n'est pas obligatoire. Les formations sont les mêmes que pour la FASE ou le GIAP (modules 1 et 2). Les salaires annoncés, y compris les charges sociales, sont basés sur la grille salariale usuelle.

Sur une autre question, **Mme C. Barraud** explique qu'elle est consciente que ce projet ne se montera pas en six mois. Elle aimerait bien ouvrir la ludothèque en 2026, en fonction des locaux disponibles et du budget de fonctionnement. Ce projet serait mis en place en collaboration avec la commune.

Un commissaire demande plus d'informations sur le fonctionnement de la ludothèque de Meinier.

Mme C. Barraud indique qu'elle est, comme toutes, ouverte aux personnes hors commune. Généralement, le tarif des abonnements n'est pas le même pour les habitants de la commune et les autres (entre Fr. 40.- et Fr. 50.-/année/famille). Les gens pourraient jouer sur place ou emprunter des jeux.

Un autre élu aimerait connaître les horaires d'ouverture, et les possibilités offertes par la ludothèque.

Mme C. Barraud relève que les ludothèques sont souvent ouvertes le mercredi vers 9h ou 9h30 jusqu'à 11h30 ou midi. Un contrat pourrait être signé avec le GIAP pour une utilisation des locaux en dehors des heures d'ouverture. Les enfants sont sous la responsabilité des parents ; ils peuvent venir seuls à partir de 10 ans. Des habitants pourraient tout à fait organiser des anniversaires ou des fêtes. Les trois salles du rez-de-chaussée de l'AGS seraient idéales, car elles offriraient une pièce pour les anniversaires, fêtes ou autres (thé dansant, loto, semaine à thème, tournois de jass, etc.), un espace pour les ados (baby-foot, échecs, etc.). L'AGS deviendrait ainsi un lieu de rencontres intergénérationnelles.

Mme C. Boldrini évoque les ludothèques itinérantes, dans les parcs. Mme C. Barraud pourrait faire un galop d'essai sous cette forme afin de déterminer l'intérêt de la population. Ou utiliser la salle en accord avec le club de loisirs, pour commencer.

Mme C. Barraud n'a pas encore énormément de jeux à proposer. Elle devrait aussi prévoir la camionnette et le personnel. L'idéal serait un espace qui permettrait aussi de sortir les jeux d'extérieur.

Un commissaire évoque le local du parascolaire.

Mme C. Barraud explique que la présidente des ludothèques lui laisserait récupérer des jeux pour son projet. Elle est aussi prête à récupérer d'ancien mobilier scolaire (chaises, tables, étagères ou autres), pour lui donner une seconde vie.

Un élu demande si des parents ont déjà fait part de ce genre de demande.

Mme C. Barraud, qui travaille pour le GIAP, accompagne une fois par mois les enfants de Conches. Même les plus énergiques sont très preneurs de ces moments de partage. Beaucoup de personnes à qui elle a parlé de son projet ont trouvé l'idée bonne, d'autant que tout le monde n'a pas la possibilité d'aller jusqu'à Meinier.

Une commissaire relève que ce serait une alternative aux écrans.

M. F. Jaccard indique que 250 m² correspondraient à trois classes séparées. L'idée de Mme C. Barraud est excellente.

La commissaire suggère d'approcher la ludothèque de Meinier, pour prendre quelques renseignements.

En termes de délai, et si tout se déroule pour le mieux, **M. F. Jaccard** explique qu'à l'été 2025, les classes déménageraient dans le pavillon provisoire. Il faudrait compter 2 à 2,5 ans de travaux pour la rénovation du NGS. Soit un déménagement de l'AGS en 2028.

Les commissaires évoquent certains locaux qui permettraient de faire un test. **M. F. Jaccard** suggère à Mme C. Barraud de prendre contact avec la présidente du club des loisirs.

L'élue propose de voir avec les communes d'Anières et d'Hermance, pour créer un projet commun. Ce serait intéressant de prévoir aussi des moments pour les aînés.

Mme C. Barraud répond que le mardi est réservé aux aînés, à la ludothèque de la Gradelle. Pas mal de personnes viennent jouer au jass ou au scrabble.

En l'absence d'autre question, Mme C. Barraud est libérée.

Départ de Mme C. Barraud.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'approbation du procès-verbal est reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance ; le point 2 est donc annulé. De plus, les points 6 et 7 sont inversés, afin de libérer Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard.

L'ordre du jour ainsi modifié est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (7 voix).

2. Discussion suite à la présentation d'un projet de ludothèque

Un commissaire trouve l'idée bonne. Mais il y a un problème de local et de timing. Et la demande sera-t-elle suffisante dans une commune aussi petite que Corsier ? Serait-il possible de créer la ludothèque au stade des Ambys ?

M. F. Jaccard participera demain à une séance concernant le stade des Ambys, avec le technicien communal. Installer la ludothèque au stade des Ambys ne serait pas forcément une bonne idée, car celui-ci ne se trouve pas dans un centre de village. Pour l'instant, le projet du stade s'oriente vers un étage, avec six vestiaires.

Un autre élu suggère d'utiliser le même local pour le parascolaire et la ludothèque.

M. F. Jaccard verrait plus la ludothèque avec le club des loisirs.

Une commissaire a été surprise par la taille du local demandé et trouvé chouette que Mme C. Barraud soit prête à partir sur une autre formule. Car elle imagine mal la commune pouvoir proposer un local aussi grand à la ludothèque. Mutualiser un local plus petit permettrait déjà de déterminer l'intérêt, ou pas, de la population. Mais il sera sans doute plus complexe de trouver des personnes prêtes à travailler une demi-journée par semaine.

Sa préopinante serait elle aussi d'avis de tester la ludothèque à plus petite échelle. Il serait intéressant d'approcher Meinier.

M. F. Jaccard évoque le local du Clin d'œil (environ 70 m²), qui pourrait être partagé avec le club des loisirs après le déménagement de la galerie à la villa Hoffmann.

Un élu relève que le plan financier prévoit une perte nette annuelle de Fr. 160'500.-. La commune est-elle prête à investir autant ? Pourquoi ne pas diminuer les jours d'ouverture, dans un premier temps, et proposer un poste à 50 % ? Car l'idée est très bonne.

Un autre commissaire pense que seul un projet communal pourrait fonctionner.

Une élue précise que Mme C. Barraud avait également l'intention d'approcher une fondation.

À ce moment-là, il serait possible d'imaginer un projet fondation/commune qui commencerait plus modestement avant de s'agrandir en fonction des locaux et de la demande, indique **son préopinant**.

Un commissaire ajoute que la ludothèque pourrait d'abord ouvrir deux fois par semaine. Mais une ouverture 5j/7 avec deux employés, cela semble beaucoup pour un début.

Un autre commissaire connaît une personne qui fait partie de l'association Tous en Jeux, qui dispose d'un stock de jeux et participe à des événements ponctuels. Ce serait peut-être un moyen pour jauger l'intérêt de la population, par exemple une journée par mois.

Sa préopinante relève l'intérêt de proposer un lieu de rencontre aux habitants.

Un élu craint que la ludothèque se transforme, à terme, en garderie.

La commissaire trouve bonne l'idée de partenariats avec le GIAP, l'école ou autres.

M. F. Jaccard pense pour sa part plus intéressante l'idée d'une association qui gérerait la ludothèque avec le soutien d'une fondation et de la commune, comme La Pomme, au tout début. Cela offrirait aux habitants une autre possibilité de s'investir dans la vie du village. Mme C. Barraud devrait faire une étude plus approfondie, et la commune réfléchir de son côté.

Mme C. Boldrini rappelle que la commune ne disposant pas de locaux, à l'heure actuelle, Mme C. Barraud pourrait déjà prendre contact avec le club des loisirs.

La commission trouve le projet de Mme C. Barraud intéressant. Le Clin d'œil, lorsqu'il sera disponible, pourrait être un lieu adéquat, pour démarrer. L'avis de la commission sera communiqué à Mme C. Barraud.

Une élue souligne l'importance d'un soutien solide de la commune envers la future association, pour que l'aventure ne s'arrête pas prématurément.

3. Trois-Chêne Emploi – prise de décision

Sur demande de la commission, **Mme C. Boldrini** a contacté certaines des communes qui ont intégré Trois-Chêne Emploi. Elle a reçu des retours de Vandœuvre, Presinge et Jussy. Celles-ci ne lui ont pas fait état de préoccupations par rapport au nombre d'entretiens décidés par Trois-Chêne Emploi. Elles ont budgété un montant estimé en fonction de leur population et des communes d'une taille à peu près similaire à la leur. Elles n'ont pas été confrontées, à l'heure actuelle, à des dépassements budgétaires.

Collonge-Bellerive avait eu les mêmes inquiétudes que la CSSC à propos de la gestion, la convention, le traitement de dossiers plus en lien avec un service social que des recherches d'emploi à proprement parler. La juriste de Collonge-Bellerive avait proposé des améliorations sur la convention, mais le Conseil administratif a été retoqué par la magistrate de Thônex. Collonge-Bellerive a signé la convention et Mme D. Plantier, responsable du service social littoral, cadre beaucoup les choses avec les personnes de Trois-Chêne Emploi ; elle serait prête à faire de même pour Corsier. En dehors de ce qui relève des recherches d'emploi, les collaboratrices de Trois-Chêne Emploi doivent renvoyer les gens vers le service social littoral. Mme D. Plantier réclame à Trois-Chêne Emploi des statistiques mensuelles. Le budget est pour l'instant respecté et ce service est un bon complément aux prestations du service social littoral. De nombreux habitants de Collonge-Bellerive consultent Trois-Chêne Emploi.

En ce qui concerne les statistiques de l'OCE tirées de l'OCSTAT, Corsier appartient au même groupe qu'Hermance et Anières. En 2023, 80 habitants étaient au chômage, considérés comme sans-emploi et disponibles tout de suite, et 110 personnes inscrites auprès d'offices régionaux et en recherche d'emploi, soit 190 personnes en tout. Ces statistiques n'englobent pas les jeunes en quête d'un apprentissage, ou qui sortent de l'école.

M. F. Jaccard a l'impression de se retrouver dans le même cas de figure qu'avec la police municipale intercommunale.

Une élue relève le bon complément apporté par Trois-Chêne Emploi en termes de recherche d'emploi. De plus, les communes ne financent que les consultations utilisées.

Un commissaire trouve les statistiques assez rassurantes. La commune ne risque pas trop de dépasser le budget. Trois-Chêne Emploi est un service complémentaire aux prestations de l'OCE, destiné à une population régionale. Entrer dans ce dispositif offrirait un plus aux Corsiérois en termes d'emploi.

Une autre élue rappelle que Trois-Chêne Emploi aide aussi beaucoup les jeunes en quête d'un premier emploi, ce qui n'apparaît pas dans les statistiques. Elle rejoint M. F. Jaccard sur le fait de devoir dépendre d'une autre commune qui propose un service auquel Corsier ne pourrait rien changer.

Sa préopinante est partagée entre le fait de ne rien pouvoir modifier sur la convention et le faible risque encouru par la commune, la charge financière étant en fonction de l'usage. Ce service ne peut qu'aider les habitants.

Un commissaire revient sur le nombre de jeunes qui ont trouvé une place d'apprentissage grâce à Trois-Chêne Emploi. Même si Corsier n'en aide qu'un ou deux par ce biais, le jeu en vaut la chandelle.

Un autre élu abonde dans le sens de son préopinant. La commission devrait surtout se focaliser sur le fait de venir en aide à des Corsiérois. Soit on fait du social, soit on en fait pas. L'importance est de disposer de ce relais au sein de la commune et d'envoyer les concernés vers Trois-Chêne Emploi, une structure locale. En payant à l'usage, la commune ne prend aucun risque. Elle pourrait prévoir un budget de Fr. 2'600.- pour 20 entretiens à Fr. 130.-.

Le commissaire ajoute que si ce service était inutilisé, la commune pourrait toujours résilier la convention.

Un troisième élu confirme que cela permettrait d'aider les habitants de la région, en complémentarité avec l'OCE.

M. F. Jaccard pense que pour un jeune, il est peut-être plus facile d'aller à Trois-Chêne Emploi qu'à l'OCE.

Une commissaire souligne l'importance que Trois-Chêne Emploi renvoie bien au service social intercommunal les personnes concernées.

Mme C. Boldrini confirme que Corsier pourrait, grâce à Mme D. Plantier, bénéficier des mêmes garde-fous que Collonge-Bellerive.

Une élue propose de budgéter Fr. 5'000.- afin de soutenir une dizaine d'habitants (4 entretiens par personne).

À l'unanimité (7 voix pour), la CSSC préavise favorablement la signature d'une convention avec Trois-Chêne Emploi et charge l'administration communale de négocier la date de son entrée en vigueur avec les communes des Trois-Chêne.

Une commissaire insiste sur l'importance de bien communiquer sur cette prestation auprès de la population. C'est maintenant que les jeunes cherchent une place d'apprentissage.

Son préopinant propose d'informer d'ores et déjà le service social littoral de l'adhésion de la commune à Trois-Chêne Emploi.

4. Prévention de la santé mentale – cours de sensibilisation par Minds

La commune a reçu des offres de Minds pour l'organisation d'ateliers de sensibilisation. L'objectif de Minds est que les habitants du canton améliorent leur comportement et, de là, leur santé mentale. Ces ateliers sont proposés sous deux formes : 3h un samedi, ou deux fois 2h en soirée, en semaine (en général une vingtaine de participants).

Un commissaire s'attendait à ce que ces ateliers soient financés au travers de la subvention

octroyée par la commune.

Une élue explique que la subvention avait pour objectif de soutenir un projet spécifique (Fr. 5'000.- pendant trois ans), et non le fonctionnement de l'association en tant que telle.

Un commissaire se demande si le fait de présenter une formation de sensibilisation à la santé mentale pourrait faire peur aux habitants.

Sa préopinante pense qu'il faudrait vraiment préparer la communication en collaboration avec Minds (accroche, terminologie, etc.). Les gens sont cependant de plus en plus conscients de l'importance de prendre soin de sa santé mentale.

Une élue rappelle que depuis le Covid-19, l'on sait que beaucoup de jeunes ont éprouvé des difficultés à trouver les bons interlocuteurs, ou les bonnes ressources. Elle évoque les comportements promoteurs d'une bonne santé mentale : prendre soin de soi, demander de l'aide et s'impliquer pour aider autrui.

Un commissaire demande si Minds s'appuie sur des témoignages.

L'élue pense que des exemples seront donnés lors de l'atelier. L'objectif est notamment de déstigmatiser les difficultés en santé mentale, qui peuvent toucher n'importe qui.

À l'unanimité (7 voix pour), la CSSC préavise favorablement un cours de sensibilisation sur la santé mentale par Minds sur 3h un samedi (budget Fr. 1'250.-) avant les vacances d'octobre 2024.

5. Divers

Mme C. Boldrini annonce que 855 adresses e-mail enregistrées suivent la newsletter.

Une élue a rencontré la présidente de l'association pour les intérêts de Corsier, Mme M. Andreasson. L'association a l'impression d'avoir suscité de l'animosité de la part de l'Exécutif.

M. F. Jaccard, qui n'en comprend pas la raison, se tient à la disposition de Mme M. Andreasson pour en parler.

La CSSC recevra les représentants de l'association durant le second semestre.

En l'absence d'autre question, Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard sont libérés.

Départ de Mme C. Boldrini et M. F. Jaccard.

Un commissaire indique que l'association a écrit au Président du Bureau du Conseil municipal ; cette lettre sera traitée lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

6. Donations en Suisse et à l'étranger

Donations en Suisse

La commission passe en revue le tableau des demandes de subvention ; le budget 2024 est rappelé en préambule (Fr. 62'000.- pour la Suisse (réserve de Fr. 10'000.-), dont Fr. 5'000.- déjà alloués à Minds).

Un élu propose à la commission de demander au besoin un crédit budgétaire supplémentaire pour l'exercice 2024.

La commission avait prévu d'auditionner Dôme Seniors en vue d'une éventuelle subvention.

Un commissaire explique que Dôme Seniors permet de pallier la surcharge de certains services sociaux.

Sa préopinante a rencontré la responsable du service social international du canton, qui trouve la FGC très bien.

Un élu rappelle que la commission s'était engagée pour trois ans avec la FGC.

L'association Resiliam avait été évoquée lors de la précédente séance. Celle-ci soutient des enfants confrontés à des situations difficiles dans leur entourage.

Une commissaire a trouvé, comme associations de proches aidants, la Croix-Rouge et PAGE (proche aide Genève).

Une autre élue indique que PAGE organise, en partenariat avec la HEDS, des cours de sensibilisations pour les proches aidants, ceci en collaboration avec les communes. Il serait possible de proposer un module pour les Corsiérois.

L'élue explique que la centrale 144 a mené un projet-pilote avec la HEDS ; des étudiants de l'école d'infirmière forment, dans les écoles, les enfants aux gestes de premiers secours. La commission pourrait peut-être mettre un tel projet en place. Car les résultats sont hallucinants. Une fois formés, les enfants donnent l'alerte mieux que les adultes, ne paniquent pas, utilisent les défibrillateurs voire, même, commencent les premiers gestes de réanimation.

Sa préopinante propose l'association Biceps, qui soutient les enfants dont les parents sont atteints dans leur santé psychique. Les professionnels connaissent cette association, vers laquelle ils orientent les enfants concernés.

La journée de la proche-aide ainsi que les modules de formation pour les enfants (premiers secours) seront inscrits à l'ordre du jour de la séance du mois de septembre.

Aide humanitaire à l'étranger

La commission auditionnera la présidente de l'union arménienne de Suisse (UAS) concernant l'accueil des réfugiés du Haut-Karabakh.

La CSSC recevra également la Fédération suisse de déminage (FSD).

DNDI : proposition de subvention de Fr. 22'000.- ; FSD et UAS : à déterminer après les auditions prévues.

Un commissaire suggère d'affecter l'éventuel solde budgétaire à la Chaîne du Bonheur (inondations au Brésil).

Un document explicatif sur l'historique du pourcentage (0,7 %) affecté à la solidarité internationale a été transmis aux élus. Ceux-ci en prendront connaissance d'ici la prochaine séance.

Le commissaire n'est pas favorable à l'idée de diminuer, d'une année à l'autre, le soutien à une association, car cela représente pour celle-ci des moyens en moins. Il ne faut pas oublier qu'à l'heure actuelle, les associations souffrent.

En l'absence d'autre point divers, **la Présidente** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h30.

Rapport : E. Maia